

Acte de décès de CALBRY Charles Philippe [240]

L'an mil huit cent vingt et un, le lundi quatre du mois de juin, par-devant nous Jean Pierre FESSARD, maire, officier de l'état-civil de la commune de Thérouldeville, département de la Seine Inférieure, canton de Valmont, sont comparus Jean Baptiste CALBRY, âgé de vingt-sept ans, tisserand, et Charles Honoré CALBRY, âgé de vingt-deux ans, aussi tisserand, tous deux fils et domiciliés audit Thérouldeville, lesquels nous ont déclaré que ce jourd'huy à trois heures du soir, Charles Philippe CALBRY, âgé de cinquante-huit ans, tisserand, domicilié audit Thérouldeville, époux de Marie Catherine DELALANDRE, fils de feu Martin CALBRY et de feu Geneviève AUBE, de leur vivant domiciliés à Blossenville, est décédé en sa maison. Lesdits déclarants ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.